



CROIX-ROUGE  
FRANÇAISE

# Relais parental « Passerelle 92 »

Un dispositif de prévention précoce  
et de soutien à la parentalité





**Vous êtes confrontés à des difficultés sociales ou familiales ponctuelles et vous avez besoin d'un accueil temporaire pour votre/vos enfant(s) ?**

**Le relais parental « Passerelle 92 » est là pour vous aider.**

**Alors n'hésitez pas à nous contacter et venez nous rencontrer !**

Pour cela, rien de plus simple, il vous suffit d'être domicilié dans le département des Hauts-de Seine (92).

## **QU'EST-CE QU'UN RELAIS PARENTAL ?**

**Les relais parentaux accueillent, en petit effectif, des enfants 24h/24 et 7 jours sur 7.**

Ils s'adressent aux parents confrontés à des difficultés passagères (hospitalisation, recherche d'un emploi, difficulté de logement, maternité, difficultés éducatives, fatigue, démarches administratives...) qui ne peuvent pas s'appuyer sur un réseau familial, et qui ont besoin d'un accueil temporaire pour leur(s) enfant(s).

Ils offrent aux parents une solution temporaire ou périodique qui leur permet de se concentrer sur la résolution de certaines difficultés. Ils apportent également la possibilité de bénéficier d'une période de répit pour souffler.

# Nos missions

Situé à Gennevilliers, le relais parental « **Passerelle 92** » est géré par la Croix-Rouge française.

Il accueille, depuis 1985, des enfants âgés de **0 à 18 ans**, confiés par leurs parents. **Les fratries peuvent être accueillies.**

Il accueille également des enfants en situation de handicap physique ou mental, ou ayant des troubles du comportement.

L'équipe éducative travaille aussi avec les parents dans le cadre du soutien à la parentalité

La « Passerelle 92 » dispose de **trois lieux d'accueil** :

## **Collectif :**

- la « **Grande Passerelle** », 15 enfants par jour, âgés de 1 an à 18 ans.
- La « **Petite Passerelle** », 14 enfants de 1 an à 18 ans en accueil de jour.

## **Individuel :**

- auprès d'une des 2 assistantes familiales, 4 enfants de 0 à 18 ans.

Il est autorisé et financé par le conseil départemental des Hauts-de-Seine et reçoit des subventions des communes proches : Gennevilliers, Villeneuve-La-Garenne, Clichy, Colombes.

## Un accueil personnalisé



**L'accueil de votre enfant se fait de manière collective, dans un lieu chaleureux qui ressemble à une maison ou individuel auprès d'une assistante familiale.**

**Il est modulable, en fonction de vos besoins et de ceux de votre ou vos enfants** et se fait pour une période déterminée :

- quelques heures,
- à la journée,
- durant la semaine,
- à temps complet (jour et nuit),
- le week-end...

Il s'agit donc d'un accueil souple et flexible, adapté à votre situation pour vous offrir une solution sur-mesure.

## Notre équipe



**Une équipe pluridisciplinaire accompagne vos enfants.**

**L'équipe de direction** est composée deux chefs de service et d'un directeur adjoint.

**Une équipe de professionnels de l'enfance** : éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, technicienne de l'intervention sociale et familiale, maîtresse de maison, psychologue, puéricultrice...

# QUE PROPOSE LE RELAIS PARENTAL ?

Les journées s'organisent autour des besoins des enfants : jeux, repas, soins, hygiène...

## Les bénéfices pour vos enfants :

- un accueil personnalisé dans un lieu convivial, chaleureux et sécurisant avec des professionnels de l'enfance,
- le suivi de leur scolarité (crèche, école...),
- un apprentissage des gestes du quotidien,
- des activités ludiques (loisirs, jeux...),
- le maintien du lien parents/ enfants (visite à l'hôpital, contact téléphonique, visite des parents au relais...).

## Les bénéfices pour vous :

- une réponse rapide et sur-mesure à vos besoins,
- un lieu sécurisant et chaleureux,
- un accueil, une écoute attentive, des conseils par des professionnels compétents et bienveillants,
- une période de répit vous permettant de souffler.





## Modalités et procédure d'admission

Vous vivez dans le département des Hauts-de-Seine, il suffit de prendre rendez-vous avec le relais

**« Passerelle 92 »** par téléphone ou de nous adresser un mail.

**Un contrat d'accueil** est signé avec vous il organise l'accueil de votre ou vos enfants.

### Pièces à fournir pour l'admission :

- extrait de naissance de l'enfant ou livret de famille
- attestation de sécurité sociale,
- attestation de revenus (CAF ou fiche de paye),
- carnet de santé.

**En cas d'admission en urgence, une autorisation pourra être rédigée et signée par le parent, envoyée par mail ou remise à l'arrivée de l'enfant.**

Une participation financière vous est demandée, calculée sur la base de vos revenus.

## Coordonnées / contact



**Grande Passerelle** : 34, rue Villebois-Mareuil, 92230 Gennevilliers.

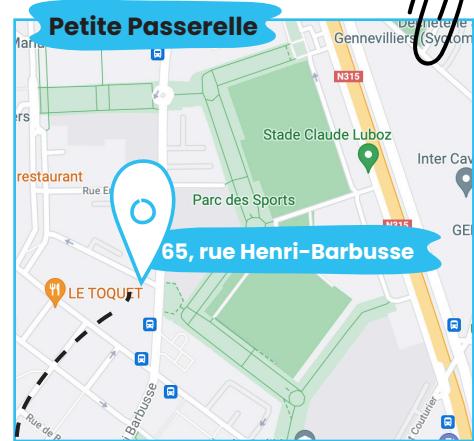
Téléphone : 01 47 92 22 65 / 07 78 82 39 01

**Petite Passerelle** : 65, rue Henri-Barbusse, 92230 Gennevilliers.

Téléphone : 01 47 90 01 65 / 07 78 82 39 01

Mail générique : [rp.passerelle92@croix-rouge.fr](mailto:rp.passerelle92@croix-rouge.fr)

## Comment venir aux relais parentaux ?



- Métro ligne 13, terminus « Les courtilles » **ou**
- RER C arrêt « Gennevilliers village »

### Puis

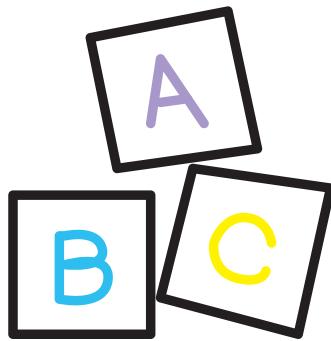
- Tramway T1, arrêt « Le village » **ou** - Bus 235, arrêt « Jean-Jaurès Pierre -Timbaud » **ou**
- Bus 138/178, arrêt « Rond-point Pierre-Timbaud »

- RER C arrêt « Gennevilliers village »
- Métro ligne 13, arrêt « Gabriel Péri »

### Puis

- Bus 235, arrêt « Mairie » **ou**
- Bus 178, arrêt « Rond-point Pierre-Timbaud »
- Bus 340, arrêt « Brenu »





Crédits photos : Julien Daniel/Myop, Alix Marnat, Marie Magnin – Novembre 2024